

Questions au Feuilleton

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition. Elle comporte certes des réserves qui lieraient évidemment la présidence. Est-ce acceptable?

M. Murphy: Monsieur le Président, la réserve que moi et le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier) mettons au consentement unanime, c'est qu'on ne propose aucune motion et qu'on en arrive automatiquement à la présentation de pétitions par consentement unanime. Nous ne voulons pas que cette motion soit adoptée par la Chambre, car nous croyons qu'elle établit un précédent en faveur de cela même contre quoi nous argumentons depuis une heure et demie.

M. le Président: Peut-être la présidence peut-elle résoudre la difficulté. Je ne suis pas disposé à me lancer dans un débat de procédure sur la motion.

Disons, si les ministériels sont d'accord, qu'on a suggéré de revenir à la présentation de pétitions. Ce n'est rien de plus qu'une suggestion. Si elle y consent, la Chambre peut faire ce qu'elle veut. Une suggestion ne lie personne au plan de la procédure, et certes pas moi.

Si la Chambre veut bien revenir à la rubrique «Présentation de pétitions», je vais tout simplement en finir avec la rubrique des «Questions au Feuilleton», et nous allons revenir à cette autre rubrique.

Je peux vous assurer que cette décision ne sera jamais considérée comme un précédent pouvant causer les difficultés mentionnées par le député de Churchill (M. Murphy) et le député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

M. Penner: Monsieur le Président, ce qui nous préoccupe de ce côté-ci, c'est que le secrétaire parlementaire essaie de revenir au milieu des affaires courantes ordinaires par dessus lesquelles il voulait passer. Il essaie d'y arriver en présentant une motion. S'il demande le consentement unanime de la Chambre, nous le lui accorderons. Mais nous ne voulons pas que le secrétaire parlementaire présente une motion pour revenir au milieu du *Feuilleton*, parce qu'il ferait alors exactement la même chose que lorsqu'il voulait aller au bas du *Feuilleton*. C'est à cela que nous nous opposons.

M. le Président: Le secrétaire parlementaire a fait une proposition, et la présidence est prête à accepter que la Chambre revienne en arrière si les deux côtés y consentent. Quant à discuter pour savoir s'il est approprié ou non de présenter une motion dans les circonstances, je ne suis pas prêt à me prononcer parce que j'ai déjà une importante décision à rendre.

Les deux côtés devraient s'entendre parce que nous manquons de temps, de toute façon.

M. Lewis: Monsieur le Président, puisqu'il ne semble pas y avoir consentement unanime sur notre suggestion que nous considérions utile, je propose que nous passions à l'ordre du jour qui est la rubrique suivante du *Feuilleton*.

M. le Président: La présidence a presque trouvé une solution. Ça ne peut pas toujours marcher.

Le secrétaire parlementaire a la parole pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*. Il a déposé les questions.

M. Gauthier: Il ne peut pas avoir fait ça. Nous ne sommes pas encore rendus là.

M. Lewis: Monsieur le Président, je les ai déjà déposées au bureau du greffier.

M. le Président: C'est vrai, mais la présidence voulait éclaircir la situation. A strictement parler, le secrétaire parlementaire n'était pas rendu à cette étape. Pour faciliter la tâche de la présidence, le secrétaire parlementaire pourrait recommencer.

M. Gauthier: Monsieur le Président, beaucoup de mes collègues et moi-même essayons de suivre ce qui se passe ici. Nous avons débattu une motion pendant une heure et demie. Vous nous avez promis de lire les présentations et de rendre une décision demain. A mon avis, la Chambre n'a pas voté sur cette motion. Je suppose donc qu'elle est maintenant annulée parce qu'elle n'a pas donné lieu à un vote. Je ne pense pas que nous puissions laisser une motion devenir caduque de cette façon à moins que le gouvernement veuille laisser tomber la motion proposant que nous passions aux motions.

• (1240)

M. le Président: Je pense que je peux être plus précis. Je remets à plus tard ma décision sur la motion présentée ce matin par le secrétaire parlementaire. Nous avons écouté les arguments et l'affaire est close. On a proposé de revenir aux pétitions, mais il n'y a pas eu unanimité à ce sujet. Cela a peut-être donné lieu à un malentendu dont la présidence était sans doute à l'origine. Le secrétaire parlementaire s'est levé pour répondre aux questions inscrites au *Feuilleton*, comme la présidence l'avait autorisé à le faire après avoir annoncé qu'elle remettait à plus tard sa décision sur la motion.

La présidence est d'avis que nous sommes aux questions inscrites au *Feuilleton*. Je tiens à m'assurer que tout se déroule dans l'ordre et c'est pourquoi je donne la parole au secrétaire parlementaire afin qu'il réponde aux questions inscrites au *Feuilleton*.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, j'aimerais dire à la Chambre qu'on répondra aujourd'hui aux questions nos 78 et 79. Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.